



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

SNUDI FO

SNFOLC

**Détachement dans le 2nd degré
pour les enseignants sans affectation du 1^{er} degré :
Pour FO une possibilité qui ne saurait devenir une obligation !**

La FNEC FP-FO et ses syndicats des premier et second degrés, le SNUDI-FO et le SN-FO-LC, ont pris connaissance de la lettre du Ministre du 8 décembre 2009 aux recteurs visant à inciter les enseignants du 1^{er} degré à demander un détachement sur des postes du 2nd degré.

Cette procédure concerne en particulier les 3500 enseignants sans affectation depuis septembre 2009 alors que le ministre indique d'ores et déjà que ce nombre sera en augmentation pour la prochaine rentrée.

Pour Force Ouvrière, les besoins dans les écoles justifient pleinement que ces enseignants soient tous affectés sur des postes classes du 1^{er} degré conformément aux exigences du statut général de la Fonction Publique (Loi de 1983).

Certes Force Ouvrière prend acte du caractère statutaire de la tentative de solution proposée par le ministre pour mettre fin à la situation de ces enseignants placés hors cadre statutaire depuis des mois. Mais il n'en demeure pas moins que si aujourd'hui le détachement reste volontaire, demain avec la Loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la Mobilité dans la Fonction publique, il pourra devenir obligatoire et conduire après 3 refus de « réorientation professionnelle » à la perte d'emploi.

Par ailleurs le ministre autorise dans ce nouveau contexte que « *les prises de nouvelles fonctions aient lieu à tout moment au cours de l'année scolaire 2009/2010* » accentuant le caractère déréglé de ces détachements qui auraient pour fonction de pourvoir les postes vacants au gré des besoins de l'administration.

C'est d'ailleurs ce qu'affirme la DGRH dans son courrier du 8 décembre 2009 en rappelant que les dispositions de la loi du 3 août 2009 « *assouplissent en effet les conditions statutaires du détachement, en autorisant celui-ci, y compris lorsque les conditions de diplômes ne sont pas remplies, dès lors qu'il existe « une identité » de missions entre les corps de départ et les corps d'arrivée* ».

Le SNUDI-FO le SN-FO-LC s'opposeront à toute tentative d'utilisation des « sans affectation » à d'autres missions que l'enseignement et resteront vigilants.

De la même manière la réforme des lycées (dont les décrets d'application ont été promulgués le 28 janvier) va générer dans le 2nd degré, avec les regroupements de filières envisagés, un surnombre d'enseignants, notamment dans les disciplines STI.

Pour Force Ouvrière, les détachements ne sauraient devenir un moyen de gestion des Ressources Humaines, une variable d'ajustement, un vecteur de l'application de la RGPP !

La FNEC FP-FO et ses syndicats des premier et second degrés interviendront ensemble au Ministère pour exiger que tous les professeurs des Ecoles soient affectés sur des postes d'enseignants du 1^{er} degré conformément à leur statut, en fonction des besoins, et pour obtenir la garantie que le volontariat reste la seule règle du détachement.

Montreuil le 3 février 2010